

Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

**Séance du 2 juin 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le deux juin à vingt heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Guillaume Bouhin, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneider, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Caroline Blain à Aline Louvrier, Aline Carrière à Marie Destaing, Madeleine Chapellier à Thierry Vuittenez, Frédéric Dole à Léonie Schneider, Jean-Pierre Gurtner à Jean de la Rochefoucauld, Fabien Oléron à Olivier Marlot.*

*Secrétaire de séance : Olivier Régnier*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**Délibération n° 2023-06-049**

**OBJET : Location de la Salle des Sports.**

Le Maire indique que la commune sollicite le fonds FEDER via la Région afin de financer la chaufferie de la Salle des Sports.

Le Maire précise que dans ce contexte et pour être éligible, l'usage de la salle des sports doit faire l'objet d'aucune location ou compensation financière d'usage pour les associations et établissements scolaires.

Le Maire propose donc que la salle soit mise à disposition gratuitement dans le cadre de la mission de service public d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives pour les associations et établissements scolaires.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Acceptent la mise à disposition gratuite de la salle des sports dans le cadre de la mission de service public d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives pour les associations et établissements scolaires ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,  
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230602-2023\_06\_049-DE

